



**John CAGNOL,**  
représentant des  
parents - conseil  
d'école / Primaire  
(Gif-sur-Yvette)



Photo : Pierre Marchal

**Laurent  
SEGELSTEIN,**  
représentant des  
parents - conseil  
d'administration /  
Lycée (La Réunion)

# L'AVOIX DES Parents

Numéro 469  
Septembre-octobre 2025

DOSSIER

## PARENTS D'ÉLÈVES : UN RÔLE À JOUER !



### FAMILLE NUMÉRIQUE

Les vidéos qui font  
peur : comment  
gérer en famille ?

# L'APPRENTISSAGE PAR L'AVENTURE : VOTRE ENFANT VA ADORER !

GO  
& LIVE  
Group



**-10%**  
de réduction sur  
votre séjour\* avec  
le code partenaire  
**PEEP**

Découvrez nos séjours linguistiques, colonies de vacances  
et stages sportifs en France et à l'étranger.

Information et réservation :

nacel.

## Nacel

Spécialiste des séjours linguistiques  
Séjours encadrés 11-18 ans  
et étudiants dès 16 ans  
Des formules adaptées à chacun  
+ de 20 pays à découvrir

**05 65 76 55 25**



## American Village

Les colos 100% anglais en France  
5 formules différentes  
De 8 à 17 ans  
+ de 30 ans d'expérience

**05 65 76 55 25**



## Sports Elite Jeunes

Colonies et stages sportifs  
pour les 7-17ans  
+ de 15 sports au choix  
4 villages olympiques en France

**05 65 76 55 33**

\*Offre valable sur tous les séjours American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes, plafonnée à 200€.  
Chèques vacances, Pass Colo et bons CAF acceptés, possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.



## ÉDITO



Emmanuel Garot  
Président  
national

*Dans quelques jours, les 10 et 11 octobre (les 3 et 4 octobre à La Réunion et à Mayotte), se déroulera le grand rendez-vous annuel de notre démocratie scolaire : l'élection des représentants des parents d'élèves dans les conseils d'école et les conseils d'administration des collèges et des lycées.*

*Membres actifs de la communauté éducative, les parents PEEP s'engagent pour que l'école offre à tous les élèves les chances de réussir leur vie scolaire et les prépare le mieux possible à leur future vie sociale et citoyenne.*

*Cet engagement, justement, est porté par les représentants que vous allez élire, et qui vont pouvoir pleinement participer au fonctionnement de nos écoles, collèges et lycées, avec comme boussole « l'intérêt des élèves et des familles ».*

*Plus que jamais, nous devons défendre et affirmer le rôle et la place des parents à l'école. Comme vient de le rappeler la ministre de l'Éducation, notre rôle est « décisif ». Les 10 et 11 octobre, faites entendre votre voix, la voix des parents !*

**Emmanuel Garot**

## SOMMAIRE

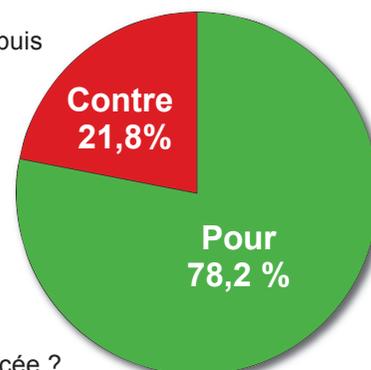
- **Actu – Mode d'emploi des élections scolaires** p.4
- **Famille numérique – Les vidéos qui font peur : comment gérer en famille ?** p.5
- **Dossier – Parents d'élèves : un rôle à jouer !** p.6
- **Du côté de la Peep – Adhérents PEEP : profitez de vos avantages !** p.13

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.  
N° 469 - Septembre-octobre 2025. Directeur de la publication : Emmanuel Garot. Publicité : Erika Audel. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation : Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

## SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 468  
(août-septembre 2025)

Généralisé depuis la rentrée au collège, faut-il étendre le dispositif « Portable en pause » (interdiction du téléphone portable) au lycée ?



# Mode d'emploi des élections scolaires

Les 10 et 11 octobre (les 3 et 4 octobre à La Réunion et à Mayotte), les parents d'élèves sont appelés à élire leurs représentants aux instances de gestion et de décision des écoles (conseil d'école), collèges et lycées (conseil d'administration). Des élections qui revêtent une importance déterminante quant au rôle essentiel que les parents d'élèves tiennent au sein des établissements scolaires.

**P**remier principe à connaître : les deux parents d'un élève sont électeurs et éligibles, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés – sauf dans le cas où le parent s'est vu retirer l'autorité parentale. Chaque parent ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés dans l'école ou dans l'établissement scolaire. Les deux parents peuvent se présenter aux élections dans une même école, sur la même liste... ou sur des listes différentes !

Six jours au plus tard avant le scrutin, chaque parent doit recevoir la totalité du matériel de vote : bulletins de vote, enve-

loppes, profession de foi... Ces documents sont le plus souvent distribués aux élèves pour être remis aux parents, mais ils peuvent aussi être expédiés par la poste, notamment pour les parents qui figurent sur la liste électorale mais chez qui les enfants ne résident pas.

## Comment voter

Désormais, suivant les modalités d'organisation du vote décidées par le directeur d'école ou le chef d'établissement, il existe 3 façons de voter aux élections scolaires :

- le vote direct, en déposant votre bulletin

dans l'urne le jour de l'élection,

- le vote électronique (voir encadré ci-dessus),
- le vote par correspondance.

Concernant le vote par correspondance, la procédure doit être scrupuleusement respectée sous peine de nullité du vote (les explications détaillées sont fournies avec le « matériel » de vote). Avec un dernier impératif : qu'il soit remis directement par votre enfant ou adressé par voie postale, votre pli doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin !



## VOTE ÉLECTRONIQUE

Depuis la rentrée scolaire 2023, le vote par voie électronique constitue une nouvelle modalité de vote pour les élections scolaires. Si cette possibilité de vote est décidée, elle doit obéir à plusieurs règles, en particulier la période d'ouverture du vote, qui doit obligatoirement être comprise entre 1 et 5 jours. Ce vote se fait soit à distance, soit au sein de l'établissement scolaire ; les écoles et les établissements scolaires doivent ainsi mettre à la disposition des parents d'élèves des moyens informatiques « afin de permettre aux parents qui ne disposent pas de matériel informatique ou qui ne maîtrisent pas les outils informatiques de participer au scrutin ». A savoir enfin, le vote par voie électronique peut constituer la modalité exclusive d'expression des suffrages aux élections scolaires.

## Bac, brevet : calendrier des examens 2026

Pour la première fois, les élèves de 1<sup>re</sup> des voies générale et technologique passeront une épreuve écrite anticipée de mathématiques (lire notre [zoom paru dans le dossier de La Voix des Parents 468](#)). Celle-ci se déroulera le vendredi 12 juin 2026. Autres épreuves anticipées du bac passées par les élèves de 1<sup>re</sup>, l'écrit de français est fixé le jeudi 11 juin et l'oral de français aura lieu à compter du lundi 22 juin.

Quant aux épreuves terminales du bac, l'épreuve de philoso-

phie se déroulera le lundi 15 juin, et les épreuves écrites de spécialité, elles, se dérouleront les mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 juin. Concernant le passage du « grand oral », il aura lieu entre le lundi 22 juin et le mercredi 1<sup>er</sup> juillet.

Pour le brevet, les épreuves écrites (français, mathématiques, histoire et géographie / enseignement moral et civique EMC, et sciences) auront lieu sur 3 jours : les vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 juin 2026.

## Les vidéos qui font peur : comment gérer en famille ?

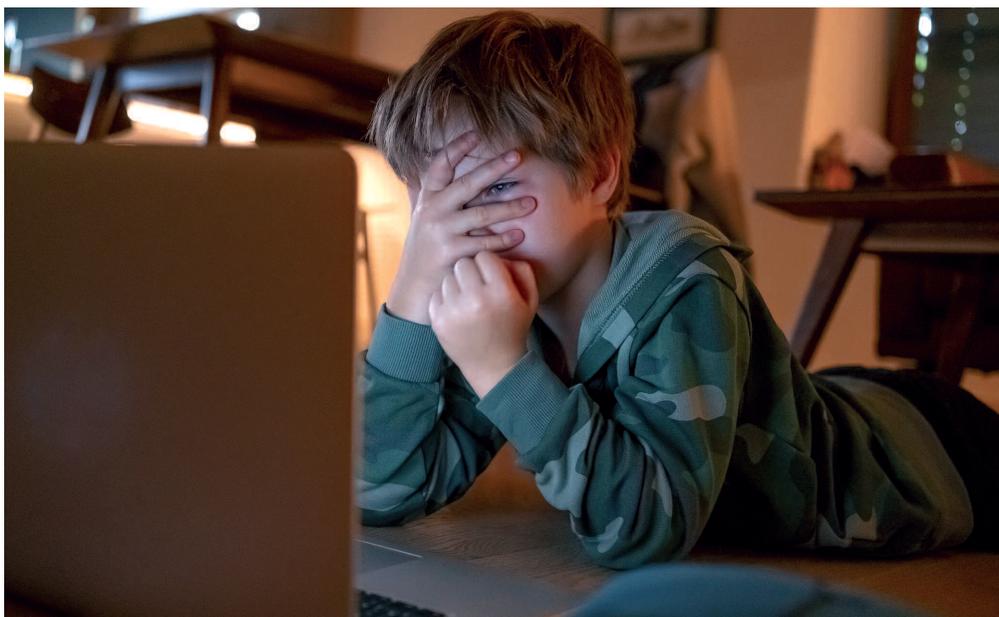
Cette rubrique est  
la vôtre !

Une idée ou une  
question pour un  
prochain thème ? :

lvdp@open-  
asso.org !

Des images violentes circulent aujourd'hui facilement sur nos écrans, des journaux télévisés aux vidéos regardées sur les réseaux sociaux, en passant par les films, séries ou dessins animés. Et Halloween (qui approche) est propice à ces images ! Parfois, malgré des précautions et stratégies de surveillance, les solutions familiales mises en place laissent les enfants face à des contenus inadaptés au vu de leur âge ou de leur sensibilité.

Et en tant que parents, même si l'on cherche à limiter l'exposition des enfants à ces images, cela n'est pas si simple puisqu'une même image n'est pas violente pour tous. Il est toujours intéressant de relever les écarts de vécu entre les parents et les enfants. Ce qui peut être source de peur dans les souvenirs du monde adulte ne l'est pas pour le monde enfant, et vice-versa. Par exemple, des monstres peuvent terroriser, même dans des représentations de dessins animés enfantins, comme les monstres en pierre dans la Reine des neiges ou la figure dévorante du loup, dans Zootopie, dessin animé pourtant adapté à 7 ans. Chez les enfants un peu plus grands, les peurs se



Pour aller plus loin sur le sujet, consultez « Ensemble, les écrans une affaire de famille ».

### L'OPEN...

L'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique ([www.open-asso.org](http://www.open-asso.org)) est la première association 100 % mobilisée autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique... Pour vous réconcilier avec les écrans !

condensent beaucoup autour de la mort, associées par exemple aux armes ou au sang.

Regarder en famille est donc rassurant car la présence d'un parent ou d'un autre enfant de la fratrie permet de reprendre ce qui s'est passé, sur le moment ou plus tard. De plus, le visionnage partagé dans l'instant présent permet non seulement à l'enfant d'exprimer ses craintes, mais aussi au parent de repérer les difficultés qu'il perçoit à travers des comportements spécifiques de l'enfant (se cacher les yeux, se blottir, se tendre, crier, pleurer, se lever souvent, etc.)

#### Les conseils de l'OPEN

- La capacité de faire face aux images est rattachée à la capacité de compréhension et de détoxification soutenue par les pa-

rents. Cet accompagnement est nécessaire et constructif pour le développement psychoaffectif de l'enfant qui a besoin d'être rassuré pour que les images vues à l'écran soient inoffensives pour lui.

- La connaissance des films et la perception de peurs possibles chez les enfants doivent permettre d'imaginer des stratégies de réduction de l'impact des images, propres à chaque famille voire à chaque enfant.

- Face à des angoisses vis-à-vis de la mort, les échanges avec les enfants sont importants pour les rassurer sur le caractère fictionnel de ce qu'ils voient et entendre leurs commentaires. En cas d'inquiétude, n'hésitez pas à consulter un professionnel.

*Marion Haza-Pery, psychologue clinicienne, chercheuse et présidente de l'OPEN*

## Parents d'élèves : un rôle à jouer !

**A**ux côtés des enseignants et des autres personnels de l'Education nationale, les parents d'élèves sont une composante à part entière de la communauté éducative ; leur rôle est déterminant dans le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires.

Pour agir, les parents d'élèves disposent de droits individuels, mais aussi collectifs, qui s'exercent principalement par l'intermédiaire des représentants qu'ils élisent chaque année, et dans le cadre de l'APE, l'association de parents d'élèves.

Deux parents d'élèves, John CAGNOL et Laurent SEGELSTEIN, élus respectivement dans un conseil d'école (Primaire / Gif-sur-Yvette, Essonne) et dans un conseil d'administration (Lycée / La Réunion), nous apportent leur témoignage sur les motivations et la nature de leur engagement en tant que représentant des autres parents d'élèves.

Le rôle et la place des parents dans l'école sont essentiels – c'est la raison d'être de la PEEP ! Et s'impliquer, s'engager, c'est déjà voter ! Rendez-vous les 10 et 11 octobre (les 3 et 4 octobre à La Réunion et à Mayotte) pour faire entendre votre voix lors des élections scolaires (lire notre zoom page 4).

**P**arent d'élèves, un rôle à plusieurs facettes ! S'impliquer dans la vie de l'école peut en effet recouvrir différentes dimensions, qu'elles soient individuelles ou collectives, en particulier par le biais de l'APE, l'association de parents d'élèves, dont l'objectif premier est d'agir « dans l'intérêt des élèves et des familles ». C'est indéniable, des parents présents dans l'école dans une relation de confiance avec l'équipe pédagogique sont un atout pour la réussite de tous les élèves. Lors de sa conférence de rentrée, la ministre de l'Education nationale, Elisabeth Borne, a d'ailleurs redit « combien le rôle des parents est décisif. La réussite de nos enfants se construit d'abord dans cette coéducation, dans cette alliance essentielle entre l'école et les familles. Pour faire de cette coéducation une réalité, nous ouvrirons grand les portes de l'école. Ouvrir les portes de l'école, c'est y accueillir les parents, c'est leur offrir de vrais espaces de dialogue. C'est encourager leur participation à la vie scolaire. »

## Dialogue école-famille

Cette participation se décline à plusieurs

niveaux. En premier lieu dans l'accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants, et, plus largement, dans le dialogue école-famille. Cela s'opère de différentes façons, notamment par les réunions organisées en début d'année sco-

laire par les écoles et les établissements scolaires, une réunion systématique par niveau, selon les mots de la ministre. L'implication parentale dans le suivi individuel de la scolarité de son enfant se matérialise aussi, bien entendu, par les réunions parents-professeurs, le carnet de correspondance, les espaces numériques de travail (ENT)...

De manière générale, les conditions d'organisation du dialogue parents-école sont examinées dès la première réunion des instances de concertation : conseil d'école en primaire, et conseil d'administration au collège et au lycée (lire en encadré page suivante).

## Des droits à exercer

Les parents d'élèves ont des droits d'information dont ils ne doivent pas hésiter à user. Ainsi, dans son article D.111-4, le code de l'éducation précise que « Le directeur d'école, le chef d'établissement et les enseignants veillent à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les



A l'école maternelle, afin de donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement, outre la classique réunion de rentrée (au cours de laquelle sont présentés les adultes amenés à travailler auprès des élèves), les parents bénéficient également de « rendez-vous individualisés, a minima pour des bilans intermédiaires et de fin d'année de restitution des acquis des élèves ». Bien entendu, d'autres entrevues avec l'enseignant sont possibles, à la demande des parents, selon les situations et les besoins rencontrés.

## S'informer en tant que parent, se former comme représentant

Apprendre à décrypter les codes de l'École, comprendre son fonctionnement, appréhender le système éducatif en matière d'orientation, de gestion du handicap... La PEEP apporte aux parents des informations pour les aider à accompagner au mieux leurs enfants pendant leur scolarité, en particulier grâce à son Centre de ressources. Et, pour ceux qui représentent leurs pairs

au sein des différentes instances, le centre de ressources de la PEEP propose tous les contenus nécessaires, avec des « fiches formation », pour leur permettre de remplir efficacement leur rôle de parent délégué : parent élu en conseil d'école, en conseil d'administration, en conseil de classe...



## Conseil d'école, conseil d'administration : là où des parents portent la voix des autres parents

### PRIMAIRE

Le conseil d'école, présidé par le directeur, se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent l'élection des représentants des parents d'élèves. Il y a autant de représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école que de classes dans l'école.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école : actions pédagogiques et éducatives, restauration scolaire, activités périscolaires, etc.

### SECONDAIRE

Le conseil d'administration (CA), présidé par le chef d'établissement, se réunit au moins trois fois par an. Il adopte le projet d'établissement et se prononce sur les objectifs à atteindre (répartition de la DHG - dotation horaire globale – afin d'assurer les enseignements obligatoires et les heures nécessitées par le projet d'établissement).

Siègent, dans les collèges de moins de 600 élèves, six parents élus (sept dans les collèges de plus de 600 élèves)



### DES REPRÉSENTATIONS À DE NOMBREUX NIVEAUX

Outre leur représentation aux conseils d'école et aux conseils d'administration, la voix des parents d'élèves est également portée par des représentants dans de nombreuses instances, qu'elle soient consultatives ou décisionnelles. Dans le secondaire, il s'agit notamment des conseils de classe, des conseils de discipline, l'instance compétente pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour des manquements au règlement intérieur de l'établissement, ou encore des Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

et cinq parents élus dans les lycées. Ce conseil adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement. Il délibère sur les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents, l'hygiène, la santé, la sécurité et les projets importants. Le conseil d'administration est aussi consulté sur les mesures de création et de suppression de classes et d'options.

parents. Toute réponse négative doit être motivée. »

En cas de conflit ou d'incompréhension (sur des questions liées aux évaluations, à la discipline...), quand la communication directe entre des parents et un enseignant est rompue, le recours à un tiers, en l'occurrence votre association de parents d'élèves (APE), peut être une solution. En effet, si ce n'est le règlement d'un différend, les représentants de l'APE peuvent agir en tant que médiateur, vous

conseiller et vous accompagner, apaiser une situation et aider à renouer les fils du dialogue entre les parties.

#### Agir concrètement

Outre les droits individuels dont ils disposent, les parents d'élèves, par le biais de leur APE (association de parents d'élèves), sont également des acteurs à part entière de la communauté éducative par les différentes initiatives dont ils sont à l'origine. Des actions variées, qui ré-

pondent à des besoins liés directement à la scolarité des élèves, comme, par exemple, en créant des ateliers de soutien scolaire, en organisant des forums sur l'orientation avec des professionnels, en se mobilisant pour obtenir l'ouverture d'une classe supplémentaire, etc.

Par leur investissement, les parents regroupés dans l'APE peuvent également changer le quotidien des élèves, en améliorant le « bien-vivre » à l'école. Un exemple nous est donné par la PEEP-Feuil-

larde, à Gif-sur-Yvette (lire plus loin l'interview du responsable de l'APE, John CAGNOL) : l'an passé, l'achat d'une mallette de jeux d'extérieur (cordes à sauter, élastiques, balles cheville...) a permis à tous les enfants de jouer dans la cour de l'école. Et, parmi les projets qu'elle va porter cette année, toujours sur cette thématique du bien-être des enfants à l'école, l'APE souhaite une meilleure gestion des fortes chaleurs par la végétalisation de la cour, l'installation de voiles d'ombrage...

## Engagement citoyen

On le voit, l'implication des parents d'élèves dans la vie scolaire se joue à plusieurs niveaux. Si le degré de cet investissement diffère d'un parent à un autre, il reste toutefois déterminant, car s'engager aujourd'hui pour l'école, c'est agir pour la société de demain. C'est le message que tient à transmettre Laurent SEGELSTEIN, représentant des parents d'élèves dans un conseil d'administration (lycée) à La Réunion : « L'école est ce qu'elle est,

comme le reste. Je ne crois pas qu'il soit sain de la laisser faire sans nous car c'est un élément essentiel de notre société. Ne pas s'y intéresser c'est laisser la société se faire sans nous et envisager l'avenir de nos enfants comme une évolution magique. » (lire son interview pages suivantes).

L'action collective, par l'association des parents, demeure le moyen le plus efficace pour agir concrètement à l'école dans l'intérêt des élèves et des familles !

John CAGNOL, responsable PEEP et représentant des parents d'élèves au conseil d'école de la Feuillarde à Gif-sur-Yvette (Essonne)

## « Il est important de s'investir dans l'école de nos enfants et faire progresser les sujets d'éducation »

### Quel a été votre parcours en tant que parent PEEP ?

J'ai rejoint la PEEP lorsque ma fille est entrée en CP à l'école de la Feuillarde à Gif-sur-Yvette en 2000 ; j'ai pris la tête de liste l'année suivante. Ma fille est entrée en 6<sup>e</sup> cette année, et j'ai rejoint la PEEP du collège les Goussons à Gif-sur-Yvette, comme tête de liste, tout en maintenant mon investissement à la Feuillarde car mon fils y est en CE1.

Je suis également vice-président et secrétaire de l'association PEEP Écoles et Collèges de Gif-sur-Yvette, structure ombrelle qui regroupe toutes les listes des écoles et collèges – cela permet d'éviter la multiplication des associations loi 1901 à gérer. Enfin, je siège au conseil de gestion de la caisse des écoles de Gif-sur-Yvette, une activité hors PEEP mais connexe.

### Quelles ont été vos motivations pour souhaiter siéger au conseil d'école ?

L'école m'a apporté beaucoup – issu d'un milieu modeste, c'est l'école gratuite et de qualité qui m'a permis de faire beaucoup de chose dans ma vie –, je suis donc très attaché à cette institution. Pour moi, il est donc important de s'investir dans l'école de nos enfants et faire progresser les sujets d'éducation dans notre ville.

### Quel bilan tirez-vous de votre expérience en tant que représentant des parents d'élèves au sein du conseil d'école ? Le positif... comme le négatif ?

C'est une expérience positive ! Les échanges ont toujours été d'une grande qualité, dans le respect mutuel. Les sujets que l'on porte aboutissent souvent.

Il y a peu de négatif, si ce n'est le temps que cela prend. Car pour que les dossiers avancent, il faut les suivre. Et les suivre prend du temps et de l'énergie. Il est donc important de bien s'entourer en tant que tête de liste.

### Quels sont les dossiers où vous avez pu peser, faire avancer vos idées, et ceux pour lesquels vous avez constaté des blocages ?

Sur les dossiers « locaux », nous sommes plutôt satisfaits – les interlocuteurs au plan local sont plutôt de bonne volonté. Ainsi, par exemple, nous avons obtenu :

- le raccordement de l'alerte intrusion aux forces de l'ordre (signalement extérieur) ;
- que des élèves privés de piscine pour des raisons budgétaires ou d'organisation puissent finalement avoir accès à la piscine ;



- le blocage d'une fermeture de classe ;
- l'obtention d'AESH lorsqu'il y avait un manque ;
- l'amélioration du service de restauration scolaire : nous avons participé à l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offre avec la mairie, nous effectuons des visites et participons à des comités de suivi avec la mairie.

D'autres dossiers sont toujours en attente, comme par exemple la végétalisation de la cour, l'amélioration des enseignements d'anglais ou encore l'achat des manuels.

En revanche, nous avons moins de prise sur les dossier qui ne sont pas « locaux », tels par exemple la surcharge des classes ou encore des moyens supplémentaires pour les écoles.

**Comment se passent les relations avec les autres représentants de la communauté éducative au sein du conseil d'école ? Vous sentez-vous pris en compte ?**

La réponse n'est pas toujours oui, mais il n'y a pas de doute sur le fait que l'on est écoutés, par l'école comme par la mairie. Il arrive aussi que l'on ait parfois besoin d'être ferme. Un exemple : pour l'obtention d'un AESH, nous avons dû menacer l'inspection et la DASEN d'un recours et d'un référé suspension... Car, rappelons-le, l'attribution des AESH est de droit et les difficultés de recrutement n'exonèrent pas l'Etat de sa responsabilité. Les choses se sont

réglées puisque finalement, un AESH a bien été trouvé...

**Que diriez-vous à un parent qui hésiterait à s'engager en tant que représentant des autres parents ?**

Je crois qu'il faut insister sur le fait que l'engagement peut être à géométrie variable : représenter les parents de sa classe, siéger au conseil d'école, être tête de liste, etc. Si le parent souhaite s'investir, il trouvera chaussure à son pied. Et plus il y a de parents impliqués, moins il y a de travail.... Pour mémoire, plus le dénominateur est grand, plus la fraction est petite !

Autre point que je tiens à souligner, pour ma part, c'est aussi une activité agréable, que l'on partage avec des gens sympathiques.

**Avec les autres membres de votre APE, comment mobilisez-vous les autres parents de l'école à Gif-sur-Yvette ?**

La mobilisation se fait surtout par le bouche à oreille, mais également toute l'année par la diffusion d'une lettre d'information mensuelle. Et, pour les élections scolaires, nous diffusons une profession de foi (à découvrir ICI) ; présentée sous la forme d'un A4 plié en deux, soit quatre volets A5 disposés en livret, elle montre notamment nos réalisations passées (voir visuel ci-dessous) et les nouveaux projets que nous allons porter cette année.

**Maintien des huit classes**  
Mobilisation pour maintenir les huit classes à la rentrée 2024 (relayée auprès de l'inspection académique et des députés). L'école de l'Abbaye dans la même situation a fermé une classe la même année.

**Piscine en CE2**  
Obtention de cours de rattrapage de natation pour les élèves qui n'ont pas pu en bénéficier en CE1.

**Club d'Initiation Sportif (CIS)**  
Obtention pour les élèves de CP et CE1 inscrits au centre de loisirs et au CIS, d'être accompagnés par les animateurs jusqu'aux activités prévues par la mairie.

**Concours**  
Organisation de deux concours (dessin et lecture) et exposition des œuvres des enfants lors de la fête des artistes de Gif-sur-Yvette.

**Sécurité**  
Obtention d'une alerte intrusion reliée aux forces de l'ordre.

**Achat d'une mallette de jeux extérieurs**  
Jeux extérieurs divers pour tous les enfants puissent jouer dans la cour (cordes à sauter, élastiques, balles cheville, jeu de lancer, balle araignée, ballons divers).

**Aide aux parents**  
En collaboration avec la PAF-UNAPE, soutien aux parents dans leurs échanges avec les enseignants et l'inspection.

**Collaboration PEEP-PAF**

**Kermesse**  
Organisation avec succès de la kermesse, ainsi que de la fête de Noël, grâce à la collaboration UNAPE, les parents et l'équipe de l'école.

**Cantine**  
Participation à toutes les commissions menu et obtention d'une date plus adaptée à celles-ci pour une meilleure prise en compte de l'avis des parents. Contrôle qualité en déjeunant sur place (Alexandre Philippon, papa de Juliette référent cantine PEEP-Gif).  
cantine@peep-feuillarde.fr

**Anglais**  
Aide à l'instauration de cours d'anglais durant le temps périscolaire. Il s'agit d'une première avancée ; notre objectif reste d'obtenir un accompagnement gratuit pendant le temps scolaire.

**Et cette année, que va faire la PEEP pour vous ?**

Extrait de la profession de foi de l'APE PEEP de l'école de la Feuillarde à Gif-sur-Yvette (Essonne), qui présente les actions réalisées par l'APE lors de la précédente année scolaire.

Laurent SEGELSTEIN, responsable PEEP et représentant des parents d'élèves – conseil d'administration (Lycée) à La Réunion

## « Être un parent engagé et conscient du besoin collectif m'est apparu aussi évident que nécessaire »

**Comment s'est construit votre engagement à la PEEP ?**

Je suis entré à la PEEP lorsque mon fils a débuté la petite section. Des relations étaient déjà là et cherchaient à remplir le bureau ; j'ai donné mon accord. Quand mon fils est passé en primaire, on m'a demandé d'être président ce que j'ai d'abord refusé, mais l'insistance a fait que j'ai fini par céder. Je l'ai été ensuite au collège, puis au lycée. A partir du collège, je me suis investi dans d'autres instances de la PEEP.

Au début, j'étais là pour suivre la scolarité de mon fils, ayant moi-même été un cancre fondamental, familier du fond de la classe – je n'ai même pas fini ma troisième et mes parents étaient singulièrement absents –, si bien qu'il était impensable qu'il en soit de même pour mon propre enfant. De toute manière, autres temps, autres mœurs, la question ne se posait pas dans les mêmes conditions. Nos enfants ne vivent jamais ce que nous avons vécu. Il est inutile de leur coller notre enfance à nous, c'est forcément obsolète et sans rapports.

En revanche, j'ai vite compris que la position de parent d'élève concerne la citoyenneté et les valeurs de notre République. Il s'agit de l'exercice de la démocratie et l'école de la République est un enjeu essentiel que nous partageons toutes et tous. Dès lors, être un parent engagé et conscient du besoin collectif m'est apparu aussi évident que nécessaire.

Si l'on veut protéger notre enfant, nous avons tout intérêt à protéger tous les enfants de notre établissement et même de notre académie, voire du pays. L'école est un ensemble et tous ses personnels sont concernés de façon complémentaire mais égale en importance d'influence sur la qualité de la trajectoire de nos chères petites têtes brunes.

**Que retenez-vous de votre expérience de représentant de parents d'élèves ? Sur quels sujets avez-vous pu faire**

**entendre « la voix des parents » ? A l'inverse, avez-vous vécu des freins à votre action ?**

Personnellement, dans mon parcours de parent d'élève du secteur public, j'ai eu la chance de ne rencontrer que très rarement de mauvais(es) chef(fes) d'établissement. Des têtes de collège ou de lycée dont l'autoritarisme prenait le pas sur l'intelligence de leur métier et donc sur celle du développement des élèves... C'est arrivé. Là comme ailleurs, le pouvoir est diversement apprécié et si d'aucuns semblent avoir encore une vision des espaces de transmission assez « troisième République », heureusement d'autres sont plus ouverts et progressistes. Mais tout cela est lourd et lent. Il faut de la patience et de l'acuité pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

**« La position de parent d'élève concerne la citoyenneté et les valeurs de notre République. »**

Je pourrais tirer un bilan violent de l'état de l'école en France aujourd'hui. Mais il en est de l'école comme de la société. Le principe de réalité est souvent douloureux. Pour obtenir une chose on en sacrifie mille et cela semble prendre des siècles.

En tant que tête de liste de plusieurs APE PEEP, j'ai pu obtenir un grand nombre de nouvelles avancées et des espaces de liberté jusque-là inconnus. Par exemple :

- j'ai toujours fait entrer un meuble de la PEEP dans l'établissement dont j'étais président d'APE. C'est une bonne raison pour toujours pouvoir entrer dans l'enceinte.
- J'ai obtenu des voyages pédagogiques à l'étranger, là où les montages budgétaires des enseignants organisateurs étaient défailants – nous habitons une île au milieu de l'océan Indien, voyager hors de l'île et sortir de la France me semble vital pour l'esprit de nos enfants.
- J'ai obtenu que disparaisse le veto d'un seul professeur empêchant la récompense d'un élève au conseil de classe dans le lycée où je suis président. C'est désormais le pré-



Photo : Pierre Marchal

sident du conseil de classe qui en décide – un excellent élève pouvait être brillant toute l'année mais mal vu par un seul de ses professeurs et n'avoir jamais le moindre encouragement. La liste pourrait être longue.

*Comment qualifieriez-vous les relations avec les autres représentants de la communauté éducative ? Vous sentez-vous écoutés, considérés ?*

J'ai une certaine personnalité et une notoriété. Considéré, oui. Le contraire est impensable à plus d'un titre, sur mon territoire. Écouté oui, aussi, et souvent j'ai été en étroite collaboration avec les chefs d'établissement. Je peux en dire autant de certains membres du cabinet du recteur, voire du recteur lui-même.

Mes relations avec les membres du CA ont toujours été excellentes. Lancer un projet avec l'accord des personnels, du collège des enseignants, de la direction et des élèves, me paraît naturel. Cela se poursuit d'ailleurs au CEN, avec les syndicats, par exemple.

Pour autant, je me garderais de généraliser. Beaucoup de représentants de parents d'élèves sont très mal reçus dans les CA d'établissement. On leur fait sentir qu'ils gênent et ils sont en but à l'esprit de corps de l'Éducation nationale. Il ne faut pas oublier que nous sommes les seuls intervenants et votants à ne pas être directement membres de la grande famille de l'école. C'est un peu surprenant dans la mesure où nous lui confions nos enfants 8 heures par jour, pratiquement toute l'année, mais c'est un fait, nous ne sommes pas du métier ; pour certains, c'est une plus value, pour d'autres...

*Comment encouragez-vous les autres parents à s'engager en tant que représentant des autres parents ? Encore beaucoup hésitent à s'investir...*

Je crois sincèrement que c'est là la base de la citoyenneté. C'est un peu comme s'offusquer de l'action du gouvernement sans jamais avoir seulement tenté de rencontrer un élu de la République pour lui exprimer son opinion ou reprocher à un joueur de foot d'avoir loupé le but, assis devant sa télé. L'école est ce qu'elle est, comme le reste. Je ne crois pas qu'il soit sain de la laisser faire sans nous car c'est un élément essentiel de notre société. Ne pas s'y intéresser c'est laisser la société se faire sans nous et envisager l'avenir de nos enfants comme une évolution magique. Après, nous avons toutes et tous peu de temps

de libre dans la folle course du quotidien. Mais il s'agit tout de même d'abord de nos enfants. Et nos enfants, cela reste le meilleur moyen que l'on a trouvé à la fois pour rendre la monnaie de sa pièce à la mort et garantir l'honneur de sa propre identité...

*Avec les autres membres de votre APE, comment mobilisez-vous les autres parents de votre lycée à la Réunion ?*

Mobiliser au lycée est une épreuve. À la maternelle et surtout à l'école élémentaire, les parents sont très présents et souhaitent s'engager. Progressivement on les perd et au lycée on en a moins que jamais. Cela se comprend. Les enfants grandissent et prennent de plus en plus de distance avec les parents. C'est dans l'ordre des choses.

Mais il existe aussi un contexte qui fait que les citoyens français croient de moins en moins à l'institution. C'est très dangereux mais c'est un fait. Ils ne comprennent pas le pouvoir fantastique qui leur est offert par la démocratie. D'ailleurs, ils ne croient plus en la démocratie.

La population parentale, quoi qu'elle fasse des enfants de plus en plus tard, est en fait de plus en plus tardivement mature aussi. Nous vivons une époque où nos propres parents ne disparaissent pas avant que nous ayons fini d'élever nos propres enfants. Ceci fait que nous

restons d'une certaine manière des enfants puisque n'ayant pas l'expérience de ne plus avoir nos parents. Les grands-parents sont là en permanence. Beaucoup de parents sont en situation précoce à 40 ans.

En outre, nous, la PEEP, avons eu notre identité dans la location des livres scolaires depuis des années. Nous avons besoin d'investir dans une communication importante à propos de notre rôle réel de représentants des parents d'élèves, que nous avons par trop négligé durant tout ce temps. On ne sait plus ce que nous faisons, à quoi nous sommes utiles. Comment avoir des parents engagés avec nous quand plus personne ne sait ce que nous pouvons apporter ?

Il faut refondre notre action et la moderniser pour qu'elle soit efficace jusqu'à nous éblouir d'admiration. Il faut mettre de vrais moyens dans l'information de cette action. Et il faut mobiliser le maximum de parents avec tout cela. Si on ne le fait pas, le visage de notre société changera, et j'ai bien peur que, dans ce cas, ce ne soit pas forcément pour le mieux.

**« Mes relations avec les membres du CA ont toujours été excellentes. Lancer un projet avec l'accord des personnels, du collège des enseignants, de la direction et des élèves, me paraît naturel. »**

## Adhérents PEEP : profitez de vos avantages !

Bénéficiez de nombreux avantages accordés dans le cadre de partenariats que la PEEP a noués avec divers organismes, dans de nombreux domaines. En voici quelques exemples.

### Découvrez un Guide Famille « Premier smartphone »



**Internet sans crainte**, Programme national de sensibilisation des jeunes au numérique, vient d'éditer, en partenariat avec la PEEP, un **guide pratique** qui vous permettra d'aborder en famille les grands enjeux de la vie numérique de votre enfant.

Le guide est construit en plusieurs étapes :

- quel smartphone pour quels besoins ?
- un contrôle parental adapté à votre enfant
- mon enfant veut aller sur un réseau social. Que faire ?
- mon enfant va être scotché à son smartphone. Comment l'aider ?
- j'ai peur que mon enfant se fasse cyberharcéler. Comment prévenir cette situation ? Etc.

Comment prévenir cette situation ? Etc.

### Des réductions pour passer le permis de conduire

Le permis de conduire est accessible dès l'âge de 17 ans. Quant au code de la route, il peut être passé dès 16 ans – et même 15 ans en conduite accompagnée. La Peep a noué un partenariat avec **le-PERMISSLIBRE**, une auto-école en ligne agréée, qui apporte des avantages aux adhérents PEEP. Bénéficiez ainsi de 10 % de réduction pour la conduite en utilisant le code promo PEEPERMIS10. Vous préférez démarrer par le code uniquement ? En achetant dès maintenant votre formation au Code de la route, obtenez un accès illimité à la formation Code pendant 1 an pour 4 euros seulement avec votre code promo PEEPCODE4 !  
Infos : [serviceclient@lepermislibre.fr](mailto:serviceclient@lepermislibre.fr) ou au 04 26 22 91 77.

### Des réductions sur les manuels pédagogiques

Acteur majeur de l'orientation depuis plus de 30 ans, **Studyrama** organise chaque année plus d'une centaine de salons d'orientation – voir [ici](#) le calendrier des salons à venir en 2025-2026.

Dans le cadre de son partenariat avec Studyrama, la PEEP offre à ses adhérents une réduction de 30 % sur les tarifs de tous les ouvrages pédagogiques présentés sur [le site de sa librairie](#).

Pour bénéficier de cette remise, entrez le code PEEP25 dans le panier au moment de la commande (code valable jusqu'au 30 juin 2026).



**TÈRE RENTRÉE EN ÉTUDES SUP'**

DROIT - PSYCHO - PRÉPAS - MÉDECINE - HISTOIRE...

JE DÉCOUVRE LA SÉLECTION !

### Un tarif préférentiel pour le logement étudiant

Les résidences étudiantes **Logifac** sont implantées à proximité des principaux établissements d'enseignement supérieur : 43 résidences étudiantes proposant au total quelque 5 300 logements.

Dans le cadre du partenariat que la PEEP a noué avec Logifac, les adhérents bénéficient d'un accueil privilégié et d'avantages, notamment des frais de dossier plafonnés à 200 euros.

Pour contacter Logifac :

- Site internet : [www.logifac.fr/trouvez-votre-logement/](http://www.logifac.fr/trouvez-votre-logement/)
- Tél. : 04 28 29 41 31.

